

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 30 janvier 2023 portant nomination des membres au comité social d'administration de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

NOR : JUSK2301947A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2023 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle et le nombre de sièges attribué à chacune d'elles,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants du personnel au comité social d'administration de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
FO Justice (2 sièges)	Mme Christine COMBAS M. Laurent BORDAS	M. Emmanuel CARTET M. Jean-Charles LE MOUELLIC
UFAP UNSa Justice (2 sièges)	M. Nicolas TAFFIN Mme Sandrine REYMOND	M. Olivier PIERRE M. Nicolas SALVE

Article 2

Les membres titulaires et suppléants sont nommés pour un mandat de quatre ans.

Article 3

Le directeur de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 30 janvier 2023.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

Le directeur de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle,



A HEUMAN